

Canton de Pont-Hébert

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

10 mars 2026

Date d'Affichage

27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame Maryvonne RAIMBEAULT,
Maire sortante, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence
de M. Serge ANFRAY, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Étaient présents : MM. Serge ANFRAY, Isabelle DELRUE, Christine de
DUFAU de MALUQUER, Annabelle FAEDO, Raymond GIRARD, Serge
HOUSSIN, Alexis LE MARQUIS, Christelle LE MARQUIS, Anne MERLIN,
Julie MICHELET, Cédric MIQUELOT, Daniel MORAND, Tanaquil
PAPERTIAN-WALTHANER, Jean RAULINE, Maryline VAUTIER.

Madame Christine de DUFAU de MALUQUER remplit les fonctions de
secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2026 - N°03/15 : ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Le maire a
rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité
absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil
municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque
sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité
absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la
majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la
moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt,
auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui
doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions
d'adjoint au maire a été déposée et procède à l'élection des adjoints au maire.

Liste conduite par Madame DELRUE Isabelle s'est portée candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	12
f. Majorité absolue ⁴	8

Ont obtenu :

Liste conduite par	Nombre de suffrages obtenus
DELRUE Isabelle	12

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les candidats de la liste conduite par Madame DELRUE Isabelle ont été proclamés adjoints et sont immédiatement installés dans leurs fonctions à savoir Madame Isabelle DELRUE (1^{er} adjointe), Monsieur Jean RAULINE (2^{ème} adjoint), Madame Tanaquil PAPERTIAN-WALTHANER (3^{ème} adjointe) et Monsieur Serge HOUSSIN (4^{ème} adjoint).

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Christine de DUFAU de MALUQUER	Le Maire Serge ANFRAY
	 